

**DOCUMENT A
CONSERVER PAR LA
FAMILLE**

RENTREE 2021

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AU SERVICE DE DEMI-PENSION

I - LA QUALITE DE DEMI-PENSIONNAIRE

Le formulaire de choix de la qualité (externe ou demi-pensionnaire) doit être complété et retourné au collège en même temps que le dossier d'inscription ou de réinscription.

Les élèves demi-pensionnaires déjeunent 4 jours par semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi) jusqu'au 24 septembre. A partir du 27 septembre 2021, les élèves qui le souhaitent pourront passer demi-pensionnaires 2 jours par semaine. Un formulaire est à retirer au service gestion avant le 22 septembre.

Un changement de qualité peut être effectué en début de trimestre, à condition toutefois que la demande soit déposée avant le 31 décembre 2021 ou le 31 mars 2022 auprès du service gestion.

II - LES TARIFS

Le système en vigueur est celui du forfait, dont le montant varie selon que l'élève déjeune deux ou quatre jours par semaine. Le règlement s'effectue en trois facturations périodiques :

Ex : cas d'un élève déjeunant 4 jours par semaine en 2021-2022

- septembre à décembre 2021 : 171.40 € (facture courant octobre)
- janvier à mars 2022 : 130.00 € (facture fin janvier – début février)
- avril à juillet 2022 : 127.00 € (facture fin avril).

La bourse de collège est prioritairement utilisée pour solder la créance de demi-pension. Le cas échéant, une aide du fonds social peut être accordée (vous devez, pour cela, entrer en contact avec l'Assistante sociale du collège).

Un élève externe peut exceptionnellement déjeuner au réfectoire, moyennant l'achat d'un repas au service de gestion (tarif 2021 : 3.60 €).

III – PAIEMENT

Le paiement doit s'effectuer soit par virement, télépaiement, chèque ou espèces au collège

L'établissement ne fait aucun prélèvement

INFORMATION TELEPAIEMENT

Vous pourrez payer votre facture de forfait de demi-pension, en ligne et de manière sécurisée. Pour cela, vous devrez vous munir de vos identifiant et mot de passe e-LYCO (fournis à la rentrée) et vous rendre sur le site : <https://teleservices.ac-nantes.fr/>

IV - REMISE D'ORDRE

Une remise d'ordre est effectuée dans les cas suivants :

- fermeture exceptionnelle du service de restauration, sortie d'une journée, voyage, stage d'initiation en entreprise, autre absence pour raison pédagogique. Elle est alors automatique.
- sur décision du chef d'établissement pour une absence de l'établissement justifiée d'au moins neuf jours consécutifs, sur demande écrite de la famille.

V - FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION

Par délibération en date du 24 avril 2017, le conseil d'administration a autorisé l'informatisation du passage au self et la mise en place d'un système de reconnaissance du contour de la main à la rentrée.

Il fonctionne grâce à une borne d'accès située à l'entrée du restaurant et reliée à un lecteur qui contient une base de données, dans laquelle figurent les gabarits, c'est-à-dire l'image de la main de chaque élève. Un code d'accès est associé à chaque gabarit. Lors de chaque passage, l'élève saisit son code personnel puis place sa main sur l'appareil de lecture. Ce système sera effectif pour toute sa scolarité au collège. A son départ, les données seront détruites.

Cette technique de reconnaissance autorisée par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) fait l'objet d'une déclaration auprès de cet organisme.

Vous pouvez cependant faire savoir si vous souhaitez opter pour l'utilisation d'une carte d'accès au self. Elle sera remise à votre enfant à la rentrée. En cas de perte ou de dégradation, une facturation d'un montant de 5 € sera à acquitter (prix correspondant au coût du remplacement), vote délibération du Conseil d'Administration du 06/10/2020.

VI – ALLERGIES ALIMENTAIRES

En cas d'allergies alimentaires, prendre contact avec l'Infirmière du collège.

VII – GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Afin de limiter le gaspillage alimentaire et dans le cadre de notre démarche éco-responsable, nous vous invitons à signaler toute absence de la restauration auprès de la vie scolaire, avant 10h le jour même.